

## Assurance maladie

### **LE DEFICIT DE L'UNE FAIT LES BENEFICES DES AUTRES**

Après la Cour des comptes, c'est maintenant la Commission des comptes de la Sécurité sociale qui juge du fonctionnement de l'assurance maladie, deux ans après le passage en force d'une réforme Chirac-Raffarin-Douste Blazy qui devait tout régler pour une vingtaine d'années. L'Union syndicale Solidaires voit dans les critiques aujourd'hui portées par ces organismes autant de justifications à son engagement total en 2003 contre un projet par ailleurs soutenu par nombre d'experts.

L'Union syndicale Solidaires rappelle tout d'abord qu'il n'y a pas à s'alarmer a priori de l'augmentation de la part des richesses que nous consacrons collectivement à la santé. Il s'agit d'un choix que la société doit assumer. Les mêmes qui d'ailleurs se désolent de cette augmentations se réjouissent de l'augmentation des dépenses consacrées à la téléphonie mobile ou encore à l'automobile.

La contradiction fondamentale de notre système de santé réside toujours dans l'existence d'un financement encore heureusement relativement collectif et solidaire et une offre de soins, de produits et de services de santé très fortement privée. Les dépenses de soins correspondent, pour près des trois quarts, aux revenus des professionnels du soin et les derniers gouvernements qui ont répondu positivement aux demandes corporatistes des industriels pharmaceutiques comme à celles des spécialistes sont mal venus de s'étonner du creusement du déficit.

La surconsommation médicale est avant tout le produit de la politique commerciale des trusts pharmaceutiques. L'utilisation des médicaments doit se faire sur des critères médicaux et non pas financiers. Pour l'Union syndicale Solidaires, soit un produit est considéré comme un médicament et il doit être intégralement remboursé, soit il doit être retiré de la vente.

Pour l'Union syndicale Solidaires tout ceci doit s'inscrire dans une autre politique de répartition des richesses et des revenus, avec notamment une augmentation générale des salaires et des ressources consacrées à l'assurance maladie parallèlement à une limitation des profits et des écarts de revenus.

Le 27 septembre 2005